

15.12.2011

## Office de la population !?

En lisant mon journal préféré, ma Julie chérie, je suis tombé sur l'article concernant la gestion du travail à l'office de la population. Encore une fois, nous pouvons apprécier l'utilité et l'excellent travail de la Cour des comptes. HAD peut être fier d'y avoir pensé il y a 20 ans ! A la fin de l'article, je vois que la demande d'audit provient de l'OCP et surtout du Département de la Sécurité et là, je suis frustré, car j'aimerais savoir si la demande provient du magistrat(e) actuel ou précédent ? Sans vouloir être désagréable, je vous signale que l'Audit de 1996 avait un cahier spécial le no 37 sur le même sujet !

Sur un autre sujet, le budget, je profite de conseiller mes lecteurs à lire, dans la TG page 15, sous l'invité l'excellent texte de Monsieur Pierre-André Bobillier.

Cordialement à tous

14.12.2011

## Budget de la Ville de Genève et le miroir aux alouettes !

Ah ! Quel tour de passe-passe. Report des amortissements (un artifice comptable discutable) et réajustement à la hausse de la taxe professionnelle ! Dans le dernier cas, j'espère qu'elle avait été nettement sous-estimée, autrement c'est de l'inconscience (le principe plus que le montant). Une bonne gestion voudrait que l'on sous-estime les recettes et surestime les charges pour éviter toutes mauvaises surprises tout en visant l'équilibre. Dans sa globalité, l'acceptation de ce budget me laisse dubitatif. Dans une année, les comptes nous éclaireront sur la véracité du budget ! Prochaine échéance, la votation sur le budget du Canton, quelles surprises nos politiciens chéris vont-ils sortir de leur chapeau ?

12.12.2011

## Perceptions des Impôts !

Quand on ouvre la FO, incroyable le nombre de commandements de payer qui sont envoyés par l'Administration fiscale cantonale pour récupérer les impôts impayés. Il semblerait qu'il faudrait près de 3 ans pour récupérer une partie de ces impôts. D'après mes souvenirs, l'encaissement des impôts à la source aux citoyennes et citoyens suisses serait dépendant, malheureusement, d'une Loi fédérale.

Cela serait plus facile à gérer et l'Etat ne devrait pas emprunter à court terme et économiserait des intérêts débiteurs sans compter tous les frais inhérents à la gestion de toutes ces créances et des poursuites liées.

L'encaissement à la source, ne serait-ce pas une bonne solution pour les uns et pour les autres ?

05.11.2011

## AH! un sacré progrès !

Un peu d'éthique, ça fait du bien !

Deux partis qui avaient renoncé à s'augmenter leurs jetons de présences (PLR et Verts) puis maintenant, à la Constituante, deux élus (Messieurs Florian Irminger, Vert associatif et Murat Julien Adler, Radical ouverture qui disent renoncer à leurs jetons de présences car dixit : ils se sont plantés, c'est un sacré progrès dans notre petit monde politique ! Allez Messieurs, encore un petit effort ! J'entends toujours dire que c'est dans les commissions que le travail sérieux se fait donc pour cette forme de théâtre de boulevard qui se fait aux séances plénières du Conseil municipal ou au Grand Conseil, c'est le moment que vous preniez la plus grande décision de votre vie de politicien, supprimer vos jetons de présences pour les plénières. Cela serait le plus grand pas au niveau de l'éthique en politique et une forme de respect vis-à-vis des électeurs de notre Canton. Pensez-y ! J'ai le droit d'avoir quelques utopies car j'ai l'impression que les jetons de présences servent souvent à mettre du beurre dans les épinards de certains. En renonçant à ces jetons de présences, cela mettrait un peu de beurre dans les épinards des finances communales ou cantonales car il n'y a pas de petites économies. Les petits ruisseaux font les grands fleuves. Amen !

AVIS A TOUS : Le seul théâtre de boulevard qui a, pour moi, la cote c'est la Revue ! Car c'est du bon théâtre et au lieu d'avoir envie de casser ma télé lors des séances du CM et GD, je m'éclate !. ALLEZ TOUS A LA REVUE, VOUS ECLATER ! CAR PLUS IL Y AURA DE SPECTATEURS MOINS ON DEPENDRA DES SUBVENTIONS DONC PLUS LIBRE SERA L'EXPRESSION.

03.11.2011

## Bonne réaction !

Un conseiller municipal attentif !

Je remercie le Conseiller municipal Rémy Burri pour son intervention auprès de l'Autorité compétente concernant des travaux exécutés pour la troisième fois au même endroit, rue Benjamin-Soulier/Asters. Pour la troisième fois, j'ai appris qu'il y avait malfaçon et que les frais d'intervention ont été supportés par l'entreprise responsable. Mais il reste encore une question à se poser, pourquoi l'abaissement du trottoir s'est fait plusieurs mois après avoir refait complètement le trottoir. Est-ce un oubli de la part des instances de la municipalité ou une erreur de l'entreprise ? Dans le deuxième cas, est-ce que l'entreprise a bien été payée une fois ? Je serais curieux de savoir comment a été fait le contrôle des factures !

Je conclurais en disant que tous les élus devraient avoir le même réflexe que Monsieur Burri en suivant ce qui se passe dans leur quartier et poser les questions en conséquences. C'est de cette manière que nous lutterons contre le gaspillage des deniers publics.

A bon entendeur !

(Hier, les débats au Conseil municipal ont été, de nouveau, affligeantes ! On parle de protéger des parcs et d'autres parlent du Mur entre Israël et des Palestiniens ou des problèmes dû au capitalisme international (Aïe, on a oublié le mur de Berlin). Décidément on se fout de notre tronche et dire que l'on paie des jetons de présences à ces personnes, bien sûr, on fait l'humour que l'on peut.)

## Réserve conjoncturelle

Je remercie tous ceux qui ont apporté leur concours à la compréhension de cette fameuse "Réserve conjoncturelle". En allant consulter les informations sur le Bilan de l'Etat, j'ai pu constater, si je ne me trompe pas, qu'elle figure bien au passif dans les "Fonds propres" et qu'elle a été alimentée par une variation de l'actif net donc fondue dans la masse des actifs courant et/ou non courant !

Cette situation ne me satisfait pas du tout et là, j'en démord pas, je veux la voir à l'actif sous un/des comptes spécifiques de liquidités ou de titres c'est à dire en créances de la Confédération et/ou en avoirs déposés auprès de la Banque Nationale Suisse. Les auditeurs doivent pouvoir constater que cette réserve conjoncturelle est disponible à court ou a moyen terme.

Un de mes contradicteurs me parlait de virtuelle, je ne ferais pas, pour l'instant, ce pas de prétendre ça mais je vais essayer de faire des démarches à qui de droit pour avoir des précisions sur cette affaire.

Je vous tiendrais informer en tant voulu.

Herbert Ehram

27.09.2011

## Déficit de l'Etat de Genève en 2012

La TG du 23 septembre 2011, les Genevois devront s'habituer aux déficits !

Le projet de budget 2012 prévoit un trou de 429 millions et nous avons une réserve conjoncturelle de près d'un milliard, bien ! Mais attention, cette dernière peut s'envoler rapidement si l'on n'en prend pas garde. Ce qui me satisfait, c'est qu'enfin on n'a pris conscience de l'avenir économique incertain et j'espère que l'on veillera que les charges soient suivies de près. Je suis sûr que l'on peut économiser énormément d'argent en disséquant attentivement les devis et factures des travaux engagés dans le canton. Des économies peuvent sûrement se faire aussi au niveau de la gestion des départements avec une collaboration étroite et positive entre cadres et employés de l'Etat car chacun peut amener sa petite pierre à l'augmentation de l'efficacité au niveau de l'environnement de sa place de travail. Avec un peu de bonne volonté on peut vaincre une certaine inertie qui existe aussi bien dans les grosses entreprises privées que dans ce grand paquebot qu'est l'Etat. La Cour des compte à un très gros travail à faire et il serait intéressant qu'une collaboration étroite et partagée entre cette dernière et le Contrôle interne de l'Etat. Ce dernier peut très bien faire certains contrôles pour le compte de la Cour des comptes. Peut-être que cela se fait déjà ?

En résumé, il est facile de critiquer les déficits en basse conjoncture, mais j'aimerais connaître les partis qui ont été responsables de la dilapidation des excédents de l'époque et ont été les responsables de la dette actuelle de notre Etat ? Pourquoi n'ont ils pas créé une réserve conjoncturelles ? Pourquoi n'ont ils pas pris en compte les avertissements d'un député, Raoul Baehler ? Monsieur Jean Spielman, du parti du travail, m'avait écrit un courriel en me disant que son parti avait refusé les budgets de l'époque, j'en tire la conclusion que c'est les autres partis qui ont été responsables à preuve du contraire.

Herbert Ehram

Président de HAD

---

18.09.2011

## Elections à la Cour des comptes

Les électeurs ont voté l'homme simple et humble plutôt que la « bête politique » quant au "fumeux" accord entre l'UDC et les partis de l' "entente", chacun tirera les conclusions qu'il veut selon ses convictions politiques !

Nous souhaitons bonne chance au nouvel élu dans sa nouvelle fonction. Pour "HAD", la Cour des comptes est très importante puisque nous la considérons comme notre "bébé" et cela remonte à bien des années en arrière.

Bon Vent à ses magistrats, garder le cap, celui de l'intégrité et de l'indépendance de votre Institution !

La Cour des comptes nous concerne directement et il serait le moment de faire plus de publicité pour cette institution surtout que l'on va remettre ça tout soudain ! Un collectif indépendant de tout parti proposant 2 à 3 experts-comptables et spécialistes en audit pour la prochaine élection serait une idée "à creuser" ! bien entendu, le nerf de la guerre, de l'argent et des bonnes volontés.

Herbert Ehram

Président HAD

---

09.09.2011

## Elections à la Cour des comptes

Prise de position du Comité "Haltes aux déficits"

Le Bureau du Comité « Halte aux déficits » a décidé de s'en tenir à sa ligne de conduite et ne soutiendra donc aucun des deux candidats. Bien qu'ayant des compétences non négligeables, ils ne répondent pas, au sens strict, au profil exigé par notre Comité c'est à dire un niveau élevé de compétences en matière comptable. Une formation d'expert-comptable avec une longue expérience dans la profession et bien entendu aucun lien avec un parti politique est la base la plus tangible pour garantir la meilleure impartialité et efficacité. La Cour des comptes doit être un organisme soustrait à l'influence des partis politique et leurs petits jeux de politique politicienne. Nous espérons, aussi, que dans la nouvelle Constitution, les prérogatives de la Cour des comptes soient étendues à tous les niveaux du pouvoir sans restriction. D'obliger, aussi, les magistrats de finir leur mandat sauf problèmes de santé afin de ne pas dilapider l'argent du contribuable en élections complémentaires.

Herbert Ehram

Président du Comité « Halte aux déficits »